

Aperçu du secteur de l'énergie : 2019 – 2020

Protection des consommateurs

Nombre de consommateurs d'électricité :

5 283 698

Nombre de consommateurs résidentiels et de petites entreprises :

5 228 237

Nombre de consommateurs de gaz naturel :

3 708 267

Nombre de consommateurs résidentiels et de petites entreprises :

3 691 159

Supervision du secteur

Nombre d'entreprises du secteur de l'électricité que la CEO réglemente ou à qui elle délivre des permis :

66

distributeurs

8

transporteurs

470

producteurs

2

agences :
Société indépendante
d'exploitation du
réseau d'électricité et
Entité responsable des
compteurs intelligents

127

grossistes

66

détaillants

27

fournisseurs
de compteurs
divisionnaires

16

fournisseurs
de stockage
d'électricité

2

distributeurs

30

agents de
commercialisation

Nombre d'entreprises du secteur du gaz naturel que la CEO réglemente ou à qui elle délivre des permis :

Participation des consommateurs

Une somme de **4,7 millions de dollars** a été fournie à des groupes d'intervenants afin de financer leur participation : des groupes de consommateurs, de fabricants, d'agriculteurs, de propriétaires fonciers ainsi que des collectivités autochtones

Nombre d'audiences et d'instances de la CEO où des intervenants ont participé : **55**

Conformité et application de la loi

Plus de **59** examens de conformité et **50** inspections de conformité ont entraîné **274 000 \$** en pénalités administratives reçues

Contacts initiés par les consommateurs

7 727

contacts
reçus au total

**Plaintes
résolues :
889**

**L'information et
l'orientation :**
Répondu à **6 838**
demandes de
renseignements

Demandes principales :

Programme ontarienne d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE), Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE), les débranchements, les contrats avec les détaillants et la facturation

Soutien aux consommateurs à faible revenu

Le Programme d'aide aux impayés d'énergie a été utile pour **13 369 consommateurs** avec **5,7 millions de dollars** en financement d'urgence pour les aider à payer leurs factures de gaz naturel et d'électricité

Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité a aidé en moyenne **256 189** ménages à faible revenu par mois avec près de **181 millions de dollars** en crédit sur la facture au cours de l'année

Aperçu du secteur de l'énergie : 2019 – 2020 (suite)

Énergie fiable et durable

Infrastructure

Réseau de distribution de l'électricité – actifs totaux :

27 238 183 219 \$¹

2,3 milliards de dollars¹
investis dans le réseau d'électricité

32 870 km¹
de nouveaux fils de distribution et autres installations

12,2 km
de lignes de transport d'électricité dont la construction est approuvée

Réseau de distribution du gaz naturel – actifs totaux :

24 698 680 485 \$¹

53 millions de dollars²
investis dans les infrastructures de gaz naturel

La construction et le remplacement de
21,1 km²
de gazoducs

Gestion des coûts

Facture mensuelle moyenne de gaz naturel pour le secteur résidentiel :

71,09 \$

Les charges d'exploitation annuelles de la CEO par consommateur étaient de **5,11 \$** pour 2019-2020, une diminution de **0,03 \$** en raison de l'effet combiné d'une augmentation dans les charges d'exploitation de la CEO de 0,21%, et une augmentation dans le nombre de clients de distribution de gaz naturel (0,9%) et d'électricité (0,7%)

Facture mensuelle moyenne d'électricité pour le secteur résidentiel :

118,25 \$

Des augmentations de tarif de **1,21 %**, en moyenne, pour les **23** distributeurs d'électricité qui ont déposé des demandes de hausse annuelle liée au taux d'inflation³

Huit services publics d'électricité ont déposé un tarif important demandes de **36,2** millions de dollars d'augmentation des taux de distribution. La CEO a refusé les augmentations demandées, et encore réduit les tarifs de distribution de **20,2** millions de dollars supplémentaires.

Nombre de requêtes tarifaires rendues: **70**
Nombre de décisions rendues : **217**

¹ Ces chiffres sont basés sur les données de présentation de rapports et de tenue de dossiers soumises le 1er juin 2020 pour l'exercice 2019 et sont susceptibles d'être modifiés par les entités déclarantes. Les distributeurs d'électricité ont commencé à déclarer les lignes secondaires dans le cadre de leur kilométrage total de lignes, ce qui explique la forte augmentation d'une année sur l'autre par rapport au dernier rapport annuel. Le changement en km de ligne est largement attribué aux distributeurs qui ont commencé à déclarer des lignes secondaires dans le total de leurs kilomètres de lignes.

² Source : Décisions de la CEO approuvant les demandes de projets de pipelines en vertu de l'article 90 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (numéros de dossier de la CEO : EB-2018-0188, EB-2018-0226 et EB-2019-0218).

³ Les demandes d'augmentation annuelles dues à l'inflation, qui sont présentées dans ce rapport, sont fondées sur les décisions rendues par la CEO au cours de l'exercice 2019-2020. En raison de la situation d'urgence liée à la COVID-19, la CEO a rendu 31 décisions concernant le mécanisme de tarifs incitatifs (et une décision partielle) le 16 avril 2020, plutôt que le 31 mars comme prévu. Ces décisions ayant été rendues en dehors de l'exercice 2019-2020, elles n'ont pas été prises en compte dans l'analyse de ce rapport annuel.